



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le **04 avril 2023 à 18H00'**

Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Ordre du jour de diverses intercommunales : décision à prendre.
- 2) Ecopasseur communal - Rapport annuel 2022 : présentation et décision à prendre.
- 3) Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30-11-2022) portant sur des dispositions fiscales et financières diverses, et notamment le délai de réclamation en matière de taxes communales – Approbation : décision à prendre.
- 4) Comptabilité communale – Vérification de l'encaisse du Receveur au 31/12/2022 : communication.
- 5) PCS (Plan de Cohésion Sociale) du Condroz – Rapport financier 2022, Rapport d'activités 2022 et modification du plan 2023 : décision à prendre.
- 6) Police : divers arrêtés pris depuis le 28/02/2023 – Ratification : décision à prendre.

SEANCE A HUIS CLOS :

- 7) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 27/03/2023

Par le Collège,

Le Directeur général ff,
(S) Jean-François DIEUDONNE

La Bourgmestre,
(S) Caroline CASSART-MAILLEUX